



Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 12/04/2021

ID : 038-213802143-20210408-2021\_04\_17-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUMBIN

N° 2021\_04\_17

<b>Conseillers municipaux</b>	Le 8 avril 2021, le conseil municipal de la commune de Lumbin s'est réuni en session ordinaire à la salle Icare sous la présidence du maire, Pierre FORTE.
En exercice : 19	Date de la convocation : 2 avril 2021
Présents : 18	
Excusés :	
Votants : 19	

**Présents :** Pierre FORTE, Marie-Nicole JONGBLOETS, Christophe IOHNER, Angèle DEMARE, Christophe ISOARD, Véronique DEVERS, Jean-Claude DEL REY, Laurence MARCELOT, Géraud SEMANAZ, Virginie BLANC, Nicolas CONCHE, Grégory ROBIN, Lucie VACHEZ-COLLOMB, Ludovic GHIOTTI, Charlotte REYNAUD, Michel MIET, Jean-Pierre DUPUY, Josy ARNOLD.

**Représentés :** Evelyne AUPECLE-MONTEIRO par Michel MIET

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Angèle DEMARE

**Délibération n°2021-04.17**  
**Tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Vu le Code de l'éducation et, notamment, ses articles R531-52 et R531-53,  
Vu les articles L2121-29 et L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur l'adjoint délégué à l'enfance et à la jeunesse rappelle que les tarifs actuels des services périscolaires datent du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il propose au conseil de revoir la grille tarifaire en augmentant de 10 centimes d'euros toutes les plages horaires.

Un tarif minimum est appliqué pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 et un tarif maximum pour les familles ayant un quotient familial supérieur ou égal à 1500.

Toute période commencée, selon le créneau horaire dans lequel on se trouve, est due.

Toute prévision d'inscription en garderie/étude sera facturée sur la 1<sup>ère</sup> demi-heure en l'absence de l'enfant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- adopte la grille tarifaire ci-dessous pour l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 12/04/2021

Berger,  
Levraut

ID : 038-213802143-20210408-2021\_04\_17-DE

Quotient familial	Participation commune	MATIN		MIDI		SOIR			
		07h30/ 08h00	08h00/ 08h20	11h30/ 12h15	13h00/ 13h20	16h30/ 17h00	17h00/ 17h30	17h30/ 18h00	18h00/ 18h30
0- ->700	80 %	0,40 €	0,40 €	0,50 €	0,40 €	0,40€	0,40 €	0,40 €	0,50 €
701- - >1100	40 %	0,70 €	0,70 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €	1,00 €
1101- - >1500	20 %	0,90 €	0,90 €	1,30 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	0,90 €	1,30 €
+ de 1500	10 %	1,00 €	1,00 €	1,45 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,45 €

Le Maire,  
Pierre FORTE

